Lutte contre la drogue: stratégie de l'Union après 1999. Rapport, Conseil européen de Cardiff 1998

1998/2132(COS) - 13/04/1999 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Hedy d'ANCONA (PSE, NL) sur la stratégie antidrogue dans l'Union après 1999, le Parlement européen recommande au Conseil de charger un seul Commissaire de la coordination de toutes les initiatives concernant les drogues. Il souhaite une meilleure exploitation des travaux de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) et pour la participation des pays candidats aux travaux de l'OEDT. Plus globalement, il souhaite être mieux associé aux projets et décisions touchant à cette matière. Il approuve le projet d'une coopération plus efficace entre la police, les douanes et les instances chargées de l'application de la législation, en vue de soustraire de la mainmise des criminels, les patrimoines acquis de manière illicite. Les fonds ainsi réunies devraient être affectés à des programmes et projets liés à la toxicomanie (réinsertion des toxicomanes,...). Constatant que le Conseil ne se préoccupe pas des méthodes de traitement des toxicomanes ou des mesures de prévention, le Parlement demande qu'en collaboration avec l'OEDT, les États membres prévoient des actions dans ces domaines et qu'une stratégie spécifique soit prévue à cet effet. Enfin, il souhaite que l'on veille à la bonne utilisation des Fonds que l'Union destine à la coopération Nord-Sud pour lutter contre la drogue afin de s'assurer que les buts visés sont effectivement atteints.